



BAREME DES HONORAIRES 2018

Barème des honoraires de location

1- BAUX D'HABITATION SOUSMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989 (conforme à la loi ALUR)

A) HONORAIRES PART LOCATAIRE (Montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire)

- I) Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat rédaction de bail (€/m²) : 6,67 € HT soit 8,00 € TTC
- II) Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m²) : 2,50 € HT soit 3,00 € TTC

Avec au maximum un mois de loyer chargé

B) HONORAIRES PART PROPRIETAIRE (Les honoraires facturés seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire tels que définis au paragraphe 1-A du présent barème.)

- I) Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat rédaction de bail (€/m²) : 6,67 € HT soit 8,00 € TTC
- II) Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m²) : 2,50 € HT soit 3,00 € TTC
- III) Facturation minimum : 100,00 € HT soit 120,00 € TTC

Avec un maximum d'un mois de loyer chargé

2- AUTRES BAUX

A) BOX – PARKINGS – GARAGES – CAVES (à la charge de chacune des parties)

Honoraires de location et de rédaction d'actes : 100,00 € HT soit 120,00 € TTC

- B) BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS (à la charge du preneur et/ou du bailleur selon les termes du bail)
Honoraires de location (sur loyer hors charges de la première période triennale) 10,00 % HT soit 12,00 % TTC
Honoraires de rédaction d'actes (sur le loyer annuel HT X 9ans) soit 0,50 % HT soit 0,60 % TTC
Facturation minimum : 400,00 € HT SOIT 480,00 TTC

Barème des honoraires de Gestion locative

1- GESTION COURANTE

- A) « Formule Gestion » : 7,08 % HT soit 8,50 % TTC (sur toutes les sommes encaissées)
B) « Formule privilège » (Formule Gestion + Garantie de loyer impayés) : 9,42 % HT soit 11,30 % TTC (sur toutes les sommes encaissées)
C) « Formule Sérénité » (Formule privilège + Vacance locative 4 mois après 2 mois de franchise) : 10,75 % HT soit 12,90 % TTC (sur toutes les sommes encaissées)

2- AUTRES FRAIS

- Frais d'arrête de compte : 28,50 €/an HT soit 34,20 € TTC/an
- Frais administratifs : 6,30 €/an HT soit 7,56 €/an TTC par lot géré
- Frais d'aide à la déclaration des revenus fonciers : 50,00 € HT soit 60,00 € TTC par lot géré
- Frais de gestion suite à sinistre : 10,00 % HT soit 12,00 % TTC du montant du sinistre.
- Honoraires travaux sans responsabilité de Maître d'Œuvre (montant supérieur à 500 € TTC) 4,00 % HT soit 4,80 % TTC
- Clôture du dossier de gestion locative 200,00 € HT soit 240,00 € TTC

Barème des honoraires de Syndic

1- GESTION COURANTE

Par lot principaux 110,00 € HT soit 132,00 € TTC avec un minimum de 1.000,00 € HT soit 1.200,00 € TTC

2- AUTRES FRAIS

Suivant contrat « tout sauf » voté en Assemblée générale

Barème des honoraires de Transaction

(Par tranches cumulées)

1- TERRAIN ET IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION

BAREME	MONTANT HT	MONTANT TTC
Moins de 72.000 €	4.166,66 €	5.000 € TTC
De 72.001 à 150.000 €	5,83 %	7,00 %
De 150.001 à 280.000 €	5,00 %	6,00 %
Au dela de 280.000 €	4,17 %	5,00 %

2- TERRAIN ET IMMEUBLE A USAGE COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

BAREME	MONTANT HT	MONTANT TTC
Moins de 72.000 €	5.000,00 €	6.000 € TTC
Au dela de 72.000 €	8,33 %	10,00 %